

Règlement de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation - Arrêté du 31 janvier 1986

Code produit : AR86

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Connaître les différents organes de sécurité d'un immeuble
- Savoir expliquer le rôle de chaque organe de sécurité
- Savoir identifier une famille d'habitation collective
- Etre capable de définir les obligations réglementaires applicables
- Savoir nommer les obligations des propriétaires

PROGRAMME

THEORIE

- Généralités
- Historique de la sécurité contre l'incendie dans les habitations collectives
- Environnement réglementaire
- Les organes de la copropriété
- Les différents moyens de lutte contre l'incendie
- l'arrêté du 31 janvier 1986
 - Le domaine d'application de l'arrêté du 31 janvier 1986
 - Les familles d'immeubles
 - La protection contre l'incendie
 - Les obligations des copropriétaires
- Les principales questions des copropriétaires

PRATIQUE

- Mise en pratique sur des études de cas
- Visite d'un immeuble

MODALITES D'EVALUATION

Etude de cas et QCM



PUBLIC CIBLE

Personnel amené à gérer la sécurité incendie des immeubles d'habitation (aucun pré-requis)

DUREE

7 heures

EFFECTIF

8 personnes maximum



METHODES PEDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique à travers plusieurs phases d'interactions avec le formateur



Si vous faites état d'un besoin particulier, nos formateurs sont à votre disposition pour s'y adapter dans le but de vous offrir la meilleure expérience possible.

LIEU

Centre de formation IGNIS



TARIF

Nous consulter

VALIDATION

Une attestation de formation sera remise à chaque participant

NOUS CONTACTER

IGNIS SECURITE

Espace performance,
Bâtiment B1 - B3 1er étage
35760, Saint-Grégoire
02.23.25.19.72

contact@ignis-securite.com

Les caractéristiques et descriptions sont sujettes à modifications sans préavis. Cette fiche n'est pas contractuelle.